



# **Annexe 2**

## **Spécifications d'application**

### **«services Account & Payment»**

pour le contrat de participation à la plate-forme bLink

## A. Définitions

Dans le cadre des spécifications d'application «services Account & Payment», les définitions suivantes s'appliquent:

<b>Participant</b>	Le participant est le partenaire contractuel de SIX dans le contrat de participation à la plate-forme bLink. Dans le contrat d'application, le participant a le statut soit de fournisseur de services, soit d'utilisateur de services.
<b>Fournisseur de services</b>	Établissement financier détenteur de comptes; fournisseur de services financiers avec données de clients finaux.
<b>Utilisateur de services</b>	Opérateurs de solutions de comptabilité financière, de trésorerie, de gestion des débiteurs ainsi que de solutions pour l'e-banking ou pour l'affichage ou la gestion combinés des comptes (agrégation).
<b>Client final</b>	Client du fournisseur de services et titulaire de compte/dépôt.
<b>Utilisateur</b>	La personne identifiée dans le cadre du processus de gestion du consentement. L'utilisateur agit soit pour son propre compte en tant que client final, soit comme représentant d'un client final (par exemple collaborateurs d'un gestionnaire de fortune externe).

*La désignation «client» est utilisée dans le contrat de participation à la plate-forme bLink. Dans le cadre de l'application «services Account & Payment», une différenciation en «client final» ou «utilisateur» semble judicieuse à certains égards du point de vue de l'utilisateur de services et du fournisseur de services. «Client» sert de terme générique pour «client final» ou «utilisateur».*

## B. Description

L'application «Account & Payment Services» («**application**») est destinée à permettre aux opérateurs de solutions de comptabilité financière, de trésorerie, de gestion des débiteurs ainsi que de solutions pour l'e-banking, la gestion financière ou pour la représentation ou la gestion agrégée de comptes (**solution de comptabilité et de services financiers**) de recevoir, en tant qu'utilisateurs de services, des informations ou de transmettre des ordres via la plate-forme d'un prestataire de services financiers en tant que fournisseur de services et de récupérer les informations correspondantes auprès du fournisseur de services. Elle s'adresse aux entreprises clientes. Toutefois, les participants sont libres d'utiliser l'application pour d'autres groupes de clients également.

L'application fournit aux participants les API des services Account & Payment suivantes et décrites en détail aux let. D.1 et D.2 de manière facultative en tant que contrats d'application indépendants comme suit:

### **Contrat d'application, informations de compte**

Ce contrat d'application permet à l'utilisateur de recevoir, via l'utilisateur de services, des informations relatives à des comptes du client final.

**Contrat d'application, livraison de paiement**

Ce contrat d'application permet à l'utilisateur de transmettre, via l'utilisateur de services, des ordres de paiement en vue de leur validation ultérieure.

## C. Critères d'admission

Pour une admission en tant que participant à l'application, les exigences suivantes doivent, selon le rôle demandé, être durablement remplies.

**Utilisateur de services**

- Critères généraux d'admission conformément à l'**annexe 1, Critères d'admission pour le contrat de participation bLink**
- Niveau de sécurité «élevé» conformément à l'**annexe 1, Critères d'admission au contrat de participation bLink**
- Réalisation de la finalité spécifique ZW-1 et/ou ZW-2 conformément au
- **Tableau 1, critères pour la réalisation** de la finalité spécifique ci-après

**Fournisseur de services**

- Critères généraux d'admission conformément à l'**annexe 1, Critères d'admission pour le contrat de participation bLink**
- Niveau de sécurité «élevé» conformément à l'**annexe 1, Critères d'admission au contrat de participation bLink**
- Réalisation de la finalité spécifique ZW-3 et/ou ZW-4 conformément au
- **Tableau 1, critères pour la réalisation** de la finalité spécifique ci-après

ID	Catégorie	Critère	Quel est l'objectif?
ZW-1	Comptabilité	Le participant dispose d'un modèle d'entreprise documenté dans le but de fournir des logiciels/services de comptabilité	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but de fournir des logiciels/services de comptabilité
ZW-2	Présentation d'informations sur les comptes et la gestion des comptes	Le participant dispose d'un modèle d'entreprise documenté dans le but d'offrir aux utilisateurs une présentation agrégée des positions de trésorerie et de gérer les comptes	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but d'offrir une présentation et une gestion de compte pour les clients finaux
ZW-3	Gestion de compte	Le participant est une institution financière qui gère les comptes de ses clients finaux contractuels	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but de gérer les comptes des clients finaux en tant qu'institution financière autorisée à cet effet
ZW-4	Gestion de compte	Le participant est un prestataire de services financiers qui gère des informations agrégées sur les comptes de ses clients finaux contractuels	Comparaison et coordination du modèle d'entreprise dans le but de gérer les comptes des clients finaux en tant que prestataire de services financiers autorisé à cet effet

Tableau 1, critères pour la réalisation de la finalité spécifique

## D. Appels de service

Les appels de service et les réponses associées dans l'application sont réglementés dans la version la plus récente de la spécification technique. Le fournisseur de services doit prendre en charge tous les appels de service, formats de données et voies de communication qui sont obligatoires pour l'application conformément à la spécification technique.

L'émission et la transmission du token du fournisseur de services à l'utilisateur de services via la plate-forme sont initiées par l'utilisateur concerné. La procédure est réglementée dans la spécification technique dans sa version la plus récente.

## E. Contenu du contrat d'application

### 1. *Contrat d'application, informations de compte*

Le *contrat d'application, informations de compte*, qui est conclu entre l'utilisateur de services et le fournisseur de services dans le cadre de l'application, contient les dispositions suivantes:

**a) Service à fournir** Avec chaque appel de service de l'utilisateur de services via la plate-forme (excepté les appels «poignée de main»<sup>1</sup>):

- a. l'utilisateur de services donne instruction au fournisseur de services de lui remettre immédiatement et via un appel de service les informations du compte du client final désigné demandées dans le cadre du *contrat d'application, informations de compte*, c-à-d. à l'interface de la plate-forme entretenue par le fournisseur de services et SIX, ceci sous exclusion de toute garantie et responsabilité du fournisseur de services et sous réserve d'une révocation de l'autorisation sous-jacente du client final à l'utilisateur.
- b. l'utilisateur de services s'engage à payer au fournisseur de services, pour chaque réponse via appel de service à un appel de service fournie par l'utilisateur de services à SIX (à l'exception des appels «poignée de main»), la rémunération prévue dans la liste de prix applicable du fournisseur de services conformément aux dispositions du contrat de participation à la plate-forme bLink.

**b) Restrictions d'utilisation** L'utilisateur de services garantit au fournisseur de services et à SIX qu'il utilisera les appels de service (à l'exception des appels «poignée de main») uniquement aux fins suivantes du client commun du fournisseur de services et de l'utilisateur:

importation des informations de compte dans la solution de services comptables et financiers de l'utilisateur, que l'utilisateur de services exploite ou a licencié directement au profit de l'utilisateur de services et pour lequel l'utilisateur de services fournit l'approvisionnement des informations de compte pour sa solution de services comptables et financiers en tant que service. L'utilisation de ces informations de compte pour ses propres besoins ou ceux de tiers n'est autorisée qu'avec l'accord de

<sup>1</sup> Les appels «poignée de main» désignent les appels qui ne sont ni des appels de requête ni des appels de réponse, mais des appels dits techniques.

l'utilisateur. L'utilisateur de services n'est pas autorisé à transmettre les informations de compte à d'autres prestataires de services ou de logiciels ou services. L'utilisateur de services se réserve le droit d'utiliser l'application en référence aux données de ses propres comptes auprès du fournisseur de services comme s'il était son propre utilisateur.

## 2. **Contrat d'application, livraison de paiement**

Le *contrat d'application, livraison de paiements*, qui est conclu entre l'utilisateur de services et le fournisseur de services dans le cadre de l'application, contient les dispositions suivantes:

**a) Service à fournir** Avec chaque appel de service de l'utilisateur de services via la plate-forme (excepté les appels «poignée de main»):

- a. L'utilisateur de services donne instruction au service, dans le cadre du *contrat d'application, livraison de paiements*, (i) d'accepter l'ordre de paiement correspondant au nom du client final désigné pour le compte spécifié à l'interface avec la plate-forme entretenue par le fournisseur de services avec SIX (l'exécution n'est effectuée qu'après que le client final l'a approuvée directement auprès du fournisseur de services) ou (ii) de remettre immédiatement et correctement en mains propres les informations demandées sur le client final désigné à l'interface de la plate-forme entretenue par le fournisseur de services avec SIX, ceci sous exclusion de toute garantie et responsabilité du fournisseur de services et sous réserve d'une révocation de l'autorisation sous-jacente du client final à l'utilisateur.
- b. L'utilisateur de services s'engage à payer au fournisseur de services, pour chaque réponse correcte à un appel de service fournie par l'utilisateur de services à SIX (à l'exception des appels «poignée de main»), la rémunération prévue dans la liste de prix applicable du fournisseur de services conformément aux dispositions du contrat de participation à la plate-forme bLink.

**b) Restrictions d'utilisation** L'utilisateur de services garantit au fournisseur de services et à SIX qu'il utilisera les appels de service (à l'exception des appels «poignée de main») uniquement aux fins suivantes du client commun du fournisseur de services et de l'utilisateur:

transmission des ordres de paiement et importation des informations correspondantes reçues via les appels de service dans la solution de services comptables et financiers de l'utilisateur, que l'utilisateur de services exploite ou a licencié directement au profit de l'utilisateur de services et pour lequel l'utilisateur de services fournit l'approvisionnement des informations de compte correspondantes pour cette solution de services comptables et financiers en tant que service. L'utilisateur de services n'est pas autorisé à évaluer les ordres de paiement et les informations connexes pour ses propres besoins ou ceux de tiers, ni à transmettre les informations de compte à d'autres fournisseurs de services ou de logiciels ou services. L'utilisateur de services se réserve le droit d'utiliser l'application «Livraison de paiements pour solutions comptables et établissements financiers» en référence aux données de ses propres comptes auprès du fournisseur de services comme s'il était son propre utilisateur.

## F. Autres dispositions

Les dispositions suivantes complètent les réglementations de la let. E pour l'application services Account & Payment.

- 1. Sécurité des données** L'utilisateur de services garantit vis-à-vis du fournisseur de services et de SIX que, pendant la durée du contrat d'application, il protégera tout token du client sur ses systèmes en appliquant les normes de sécurité en vigueur et le conservera dans tous les cas conformément aux exigences de sécurité des données selon les critères d'admission à la plate-forme et à l'application (tableau 2 de l'**Annexe 1** du contrat de participation) et ne le traitera pas autrement.
- 2. Critères de l'obligation de diligence** Les parties doivent remplir leurs obligations avec la diligence habituellement requise.
- 3. Responsabilité et indemnisation** L'utilisateur et le fournisseur de services sont responsables l'un envers l'autre uniquement pour les violations intentionnelles et par négligence grave du contrat d'application, à moins qu'il ne s'agisse d'une violation d'une obligation de confidentialité, de sécurité des données ou de respect des obligations de protection des données, auquel cas le fournisseur et l'utilisateur de services sont responsables l'un envers l'autre à hauteur de 200 000 CHF pour chaque faute. L'utilisateur de services s'engage en outre à tenir indemne et à dégager de toute prétention de tiers le fournisseur de services et SIX (au sens de véritables stipulations pour autrui) en cas de violation des ch. 1 et 2 ci-dessus.
- 4. Respect des exigences légales** Chaque partie est responsable du respect des lois applicables (y compris sur le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, la fraude et les réglementations applicables en matière d'exportation et de sanctions). En outre, chaque partie s'engage à s'abstenir de toute forme de corruption, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de fraude, d'évasion fiscale en rapport avec la plate-forme ou par son utilisation, de contournement des réglementations en matière d'exportation et de sanctions, de travail des enfants et de violation des droits de l'homme dans son domaine et à prévenir, combattre et poursuivre ces violations par des mesures appropriées. Le non-respect de cette obligation constitue un motif valable de résiliation du contrat d'application sans préavis.
- 5. Confidentialité et protection des données** Chaque partie est tenue de garder le secret sur tous les faits désignés comme confidentiels ou considérés comme tels par leur nature, qu'elle apprend de l'autre participant dans le cadre du contrat d'application, et de ne les utiliser qu'aux fins du contrat de participation, sauf si l'autre partie l'a autorisé. Le participant impose également ces obligations aux employés et aux autres tiers qu'il engage. Chaque partie est tenue de se conformer à la législation applicable en matière de protection des données dans son domaine de responsabilité, mais doit soutenir l'autre partie de manière raisonnable le cas échéant.
- 6. Droit applicable et juridiction compétente** Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for exclusif est la ville de Zurich, dans la mesure où des revendications sont formulées par SIX.

À tous les autres égards, la formation, le contenu et la résiliation du contrat d'application sont déterminés conformément aux dispositions du contrat de participation, en référence au contenu des notes en marge 49, 55-57 et 87.



## Signature juridiquement valable

Le participant confirme par une signature juridiquement valable l'exactitude et l'exhaustivité des indications fournies dans le présent document.

Les signatures électroniques insérées par DocuSign sont équivalentes à la forme écrite et sont considérées comme formellement valides.

### Participant

Lieu, date

Nom

Nom

Fonction

Fonction

Signature

Signature

## Coordonnées

### Adresse postale

SIX BBS SA  
Hardturmstrasse 201  
8005 Zürich